

Document d'information



ALCAN CONSTRUIRA UNE USINE PILOTE DE 550 M\$ US AU QUÉBEC POUR SA TECHNOLOGIE AP50 D'AVANT-GARDE

LE QUÉBEC DEVIENDRA LE CENTRE MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT AP50

14 décembre 2006 – Par l'accord conclu aujourd'hui, Alcan réaffirme le partenariat exceptionnel qu'elle a toujours maintenu avec le Québec, son gouvernement et ses communautés grâce aux engagements mutuellement bénéfiques suivants :

ALCAN :

- Création d'une plate-forme d'envergure mondiale pour la technologie AP50 au coût de 550 M\$ US [600 M\$ CA] dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Investissement de plus de 1,8 G\$ US [2,0 G\$ CA] au cours des dix prochaines années dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Mise sur pied d'installations d'électrolyse utilisant la technologie AP de nouvelle génération d'une capacité pouvant atteindre 450 000 tonnes;
- Création de 740 emplois hautement spécialisés, en plus d'environ 1 200 à 1 500 emplois liés à la construction;
- Mise sur pied d'un réseau local de fournisseurs AP50 compétitifs à l'échelle mondiale, facilitée grâce à l'action proactive du Bureau du développement industriel régional;
- Création d'un fonds de 9 M\$ US [10 M\$ CA] pour soutenir les équipementiers et appuyer le développement industriel des régions de Beauharnois et de Shawinigan;
- Maintien du Centre de recherche et de développement Arvida (CRDA) et du Bureau du développement industriel régional à des niveaux d'activité semblables ou accrus;

QUÉBEC :

- Finances :
 - Prêt sans intérêt de 355 M\$ US [400 M\$ CA] sur 30 ans;
 - Divers avantages fiscaux de 100 M\$ US [112 M\$ CA];
 - Incitatifs fiscaux à la R et D du gouvernement fédéral et provincial, sujets à des discussions ultérieures.
- Énergie :
 - Prolongation des contrats d'électricité (342 MW) et d'énergie actuels avec Hydro-Québec de 2023 à 2045;
 - Extension des droits d'Alcan sur l'eau de la rivière Péribonka jusqu'en 2058. Ce bail permet à la Société de produire elle-même 900 MW;
 - Bloc d'énergie additionnel de 225 MW au tarif L à compter de 2010.

- Environnement :
 - Mise en œuvre d'un processus d'approbation rapide pour préserver le caractère confidentiel de la première phase d'industrialisation de la technologie AP50;
 - Consolidation de l'engagement d'Alcan relatif au SO₂ à l'échelle du Québec.

- En relation avec l'accord, le gouvernement du Québec a conservé divers droits qui lui permettent d'annuler une partie ou la totalité des nouveaux droits et avantages liés à l'eau et à l'énergie, y compris le soutien financier, s'il devait se produire une acquisition du contrôle d'Alcan ou un changement d'emplacement de son siège social qui aurait une incidence négative sur l'engagement positif de la Société envers le Québec ou sur sa présence dans cette province.

Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) :

- Stabilité de la main-d'œuvre, avec conventions collectives à long terme;
- Personnel compétent et dévoué.

Ce document d'information doit être lu en parallèle avec le communiqué de presse annexé portant la même date.